



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
12 JUILLET 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le douze juillet deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le six juillet deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Violette ROMERA, Hubert BACHELARD, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Magalie TRAMIER

REPRESENTES : Alain ARIA à Jean-Jacques DECORDE, Bruno BRETON à Bernard RAMOND, Jocelyne PASTOR à Hervé SUGNER, Diana PELLETIER à Claire BLANC, Philippe BERNARD à Jacques GAÏOLI, Hélène ALLIETTA à François BERGA

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-074	Séniors Modification des tarifs de la location des salles municipales au 1 ^{er} août 2023
-----------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs de location ont augmenté depuis le 1^{er} août 2015, conformément à la délibération n°

Face à l'augmentation du coût de l'énergie et aux charges d'entretien de la commune, il convient de mettre à jour la tarification des salles actuellement en location.

Aussi, afin d'optimiser d'autres salles communales en activité, la commune souhaite proposer à la location : la salle Sévigné et le Foyer Restaurant.

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le 2015-094 du 30 juin 2015
ID : 013-211300504-20230712-DB2023_074-DE

TARIFS	½ JOURNEE (Du Lundi au Vendredi)	JOURNEE (Du Lundi au Vendredi)	WEEK-END (Du Samedi au Dimanche)
	2023	2023	2023
SALLE BRASSENS / FOYER RESTAURANT/ SALLE SEVIGNE / SALLE DES ASSOCIATIONS			
Association Lambescaïne de plus d'un an d'existence	GRATUIT		
Association Lambescaïne de moins d'un an Particulier	50 €	100 €	280 €
Société Association extérieure Particulier extérieur	140 €	280 €	525 €
PAVILLON D'ACCUEIL			
Association Lambescaïne de plus d'un an d'existence	GRATUIT		
Association Lambescaïne de moins d'un an Particulier	40 €	80 €	170 €
Société Association extérieure Particulier extérieur	80 €	160 €	300 €
CAUTIONS			
CAUTION dégâts Bâtiments & matériels	260 €		
CAUTION pour le ménage	50 €		

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de location des salles communales tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} août 2023
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

